

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 30 janvier 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de Feuille de match manquante :

U15 D1 :

29671714 : Choisy le Roi AS / Chevilly Larue Elan du 18/01/25

2^{ème} Appel de Feuille de match manquante :

ANCIENS D2 :

28266640 : Arrighi AS / Suprêmes Béliers du 05/01/25

U14 – Phase de Brassage :

29676150 : Choisy AS / Fresnes AAS du 11/01/25

29675120 : St Mandé FC / Sucy FC du 11/01/25

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 19/01/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Elephant Cot D'Ivoir 41	24/11/2024		
CDM D1 St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
COUPE VDM FUTSAL Creteil Futsal Us 1	18/01/2025		
FUTSAL D1 Maisons Alfort Fc 1 Rungis U.S. 1	27/10/2024 27/10/2024		
SENIORS D3 Us Ivry Football 3	24/11/2024		
U18 D1 Us Ivry Football 22	24/11/2024		
COUPE AMITIE U16 Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D3 Ormesson U.S. 21 Villeneuve Afc 22	17/11/2024 24/11/2024		
U16 D4 Choisy Le Roi As 24 Bry F.C. 21	03/11/2024 24/11/2024		
U15 D1 Vitry Ca 1 Maisons Alfort Fc 1	16/11/2024 23/11/2024		
U15F Kremlin Bicetre Csa 1 Ecole Plesseenne De 1 Boissy F.C. 1	16/11/2024 23/11/2024 30/11/2024	23/11/2024	
U14 D1 Villejuif U.S. 22 Fresnes A.A.S. 21	30/11/2024 14/12/2024		
U14 BRASSAGE F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mandé Fc 21 Val De Fontenay As 21 Avenir Sportif Orly 22 Villeneuve Afc 23	09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024 14/12/2024 11/01/2025 18/01/2025		
U13F Bonneuil S/Marne Csm 1 F.C. D'Alfortville 1 Kremlin Bicetre Csa 1 Fontenay Ss/Bois Us 1 Us Ivry Football 1	10/11/2024 24/11/2024 15/12/2024 12/01/2025 19/01/2025	17/11/2024	
U11F St Mandé Fc 1 Us Ivry Football 1 Us Ivry Football 2 Bonneuil S/Marne Csm 1	10/11/2024 01/12/2024 12/01/2025 19/01/2025	15/12/2024 12/01/2025 19/01/2025	